

Travaux à réaliser à Notre Dame des Anges (mise à jour)

Le 14 novembre 2021

Bonjour à tous,

Dans les prochains mois, plusieurs dépenses conséquentes vont devoir être engagées par notre paroisse. Ces dépenses sont nécessaires pour garantir la sécurité et le confort de tous lors des différentes célébrations. Il s'agit :

- du paiement des charges de chauffage (pour un montant d'environ 3000€), comme tous les ans
- de la mise en place d'une barrière pour sécuriser le baptistère (pour un montant d'environ 5000€)
- de la sécurisation de l'ouverture de certains vitraux (pour un montant d'environ 2500€) , ces deux opérations étant nécessaires pour la commission de sécurité,

soit un total d'environ 10 000€ (environ 20% du budget annuel de la paroisse (total des coûts)).

Pour le baptistère, et pour maîtriser le budget, différents devis ont été réalisés. Le choix s'est porté sur une barrière fixe. Elle sera composée de montants en métal et d'une partie basse en verre, pour garantir la sécurité et l'esthétisme.

Pour mener à bien ces projets, nous avons besoin de votre générosité et lançons une campagne de souscription de dons. Ces dons sont déductibles des impôts. Vous trouverez au fond de l'église des enveloppes contenant des bulletins de souscriptions, et en pièce jointe. Il suffit de bien remplir les données demandées, de joindre un chèque du montant souhaité à l'ordre de l'Association Diocésaine de Bordeaux et de redéposer l'enveloppe à la paroisse.

Enfin, il est désormais possible de réaliser un don (également

déductible des impôts) directement en ligne en suivant ce lien :

<https://donnons-bordeaux.catholique.fr/chantiers/un-nouveau-baptistere-pour-notre-dame-des-anges/>

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter un membre du conseil économique.

Merci d'avance pour votre générosité ! Nous comptons sur vous. Je vous souhaite une bonne semaine.

Vincent pour le Conseil Economique de Notre Dame des Anges

[Bulletin de Souscription 2021](#)

Le 28 novembre:

A date, nous avons récolté un peu plus de 4000€. Plus que jamais, nous avons besoin de toutes les aides ! Tous les dons sont les bienvenus même de quelques euros !

- Pour des dons déductibles de vos impôts, vous pouvez prendre une enveloppe, remplir le bulletin de souscription, joindre un chèque libellé à « Association Diocésaine de Bordeaux » et redéposer votre enveloppe à la paroisse. Ces dons sont déductibles à 75% jusqu'à 554€ de dons, puis à 66%. Ainsi, un don de 100€ ne vous coûtera au final que 25€. Pour avoir un reçu pour cette année, la date limite de dépôt à la paroisse est le 11 décembre. Passé cette date, les reçus seront pour 2022.
- Enfin, il est désormais possible de réaliser un don (également déductible des impôts) directement en ligne en suivant ce lien :
<https://donnons-bordeaux.catholique.fr/chantiers/un-nouveau-baptistere-pour-notre-dame-des-anges/>

Les dons en directs, sans déduction d'impôts, sont également possibles : soit en espèces dans une enveloppe, soit par chèque à l'ordre de paroisse Notre Dame des Anges en précisant bien l'objet du don sur l'enveloppe.